



Achat d'un véhicule de particulier à particulier

Par **CALLEJA**, le **24/08/2009** à **23:01**

Bonjour,
J'ai trouvé sur un site de vente de particulier à particulier un véhicule d'occasion que je souhaite acquérir.
Ce véhicule est à Amiens, et je vis près de Lyon.
Je ne pourrais récupérer le véhicule que fin septembre.
Le vendeur est d'accord, cependant il souhaite être payé de suite.
Comment, de façon légale, puis-je payer, et m'assurer que le véhicule m'attendra jusqu'en septembre ?
Existe-t-il des documents officiels à remplir ?
Bien que le vendeur parait de bonne volonté, je ne voudrais pas payer 1200€ et ne pas avoir le véhicule en retour.
J'espère que vous pourrez m'aider.
J'attends impatiemment votre réponse.
Sincères salutations
J. Calleja

Par **Tisuisse**, le **24/08/2009** à **23:26**

Bonjour,
Voyez votre préfecture pour connaître les documents à remplir et à leur retourner.
Demandez à votre vendeur à quand remonte le dernier contrôle technique et de vous envoyer copie de ce rapport. Contactez ensuite le garage qui a procédé à ce contrôle pour vérifier les dires de votre acheteur (mesure de prudence).
Enfin, ne payez pas sans avoir le véhicule immédiatement car, dès que vous l'avez acheté et que vous ne prenez pas tout de suite, 3 types de problèmes pourront se poser :
1 - en attendant que vous veniez le chercher, le vendeur continue à s'en servir et, suite à un accident, le véhicule est irréparable = vous n'avez plus de véhicule,
2 - pour l'assurance de la voiture, en cas de donation ou vente, le contrat souscrit par l'acheteur est suspendu, de plein droit, le lendemain à zéro heure, du jour de cette transaction,
3 - pour la préfecture, la nouvelle immatriculation doit être faite dans le mois qui suit cette vente, si les documents ne sont pas faits et transmis, vous êtes verbalisable (classe 4) et si les documents sont faits et expédiés à la préfecture et que le vendeur continue à s'en servir, les PV vous seront adressés.
Quoi faire ?
- allez sur place,

rn- essayez le véhicule (on achète pas une voiture comme on achète par correspondance),rn- si le véhicule correspond vraiment à l'annonce (à distance, on a souvent de mauvaises surprises) et s'il convient, alors vous négocierez et achèterez la voiture.

Par **CALLEJA**, le **25/08/2009** à **11:06**

Bonjour,rnJe vous remercie de votre réponse rapide et qui répond à toutes mes questions sous-jacentes.rnSincères salutations.